

**ENSEMBLE
FAISONS
VIVRE
LA MUSIQUE**

**Événement
occasionnel***

Tarifs 2022

sacem

* Hors festivals, salles de spectacles, réveillons et événements sportifs

DES TARIFS ADAPTÉS À VOTRE UTILISATION DE LA MUSIQUE

En 2021, suite à concertation avec les grandes fédérations d'associations, la Sacem a fait évoluer ses tarifs vers **plus de simplicité et de lisibilité**. Ces barèmes vous garantissent de régler **le juste montant de droits d'auteur** au regard de l'événement que vous organisez.

Comme vous pourrez le constater dans ce document, **vous bénéficiez de forfaits simplifiés** dans la plupart des cas.

Ils couvrent **une multitude d'événements** : concerts, repas dansants, kermesses, brocantes, spectacles de danse, de magie, de cirque, feux d'artifice, projections audiovisuelles, pièces de théâtre...

Vous pouvez **effectuer toutes vos déclarations en ligne en toute simplicité**, quel que soit l'événement que vous organisez.

> **Rendez-vous sur [sacem.fr](https://www.sacem.fr)**

LES CRÉATEURS DOIVENT POUVOIR VIVRE DE LEUR ART

Le droit d'auteur est l'unique source de revenus des auteurs et des compositeurs. Depuis 1851, la Sacem collecte et répartit les droits d'auteur, soutient et s'engage pour la création, défend et protège ses membres. Elle joue ainsi un rôle économique essentiel pour pérenniser la création.

BON À SAVOIR AVANT DE DÉCOUVRIR NOS BARÈMES SIMPLIFIÉS PAR TYPE D'ÉVÉNEMENTS



LE PRIX D'ENTRÉE correspond au tarif normal acquitté par la majorité des participants pour accéder à l'événement. En l'absence de prix d'entrée, le prix de la consommation la plus vendue servira de référence. Si le titre d'accès à la manifestation inclut un repas, se référer au forfait selon les correspondances ci-dessous :

Prix intégrant un repas

- boissons comprises**
- jusqu'à 15 € : seances
- sans alcool : jusqu'à 6 €
- jusqu'à 32 € : jusqu'à 12 €
- jusqu'à 30 € : jusqu'à 12 €
- jusqu'à 40 € : jusqu'à 20 €
- * les boissons alcoolisées ne sont pas incluses, pas les boissons alcoolisées

LE BUDGET DES DÉPENSES

- est constitué :
- du budget artistique (achats des artistes, salaires des personnels artistiques...)
- des frais techniques (location de salle, d'instruments, podium, sono, éclairage, matériels d'accueil...)
- des frais de publicité (affiches, presse, radio...)



Afin de vous aider dans l'organisation de votre événement sans fausse note, Sacempro vous accompagne :

- réductions exclusives ;
- guides pratiques ;
- astuces ;
- conseils dédiés.

> **Toutes nos offres sur [sacempro.fr](https://www.sacempro.fr)**



VOUS ÊTES ORGANISATEUR RÉGULIER D'ÉVÉNEMENTS OCCASIONNELS ?

Contactez votre délégation pour trouver des solutions simples et adaptées à votre utilisation de la musique.



EN CONTACTANT LA SACEM AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

► si vous êtes adhérent d'une fédération signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem ou une association agréée « éducation populaire », vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire.



BESOIN D'UN CONSEIL ?

Retrouvez les coordonnées de votre délégation régionale sur [sacem.fr](https://www.sacem.fr) > **La Sacem en région**



IMPORTANT

Pour certaines manifestations, dans la mesure où vous utilisez de la musique enregistrée, vous devez acquitter la rémunération équitable due à la Spé (qui a chargé la Sacem d'en assurer la collecte) au bénéfice des artistes interprètes et producteurs.

Son montant est calculé par application du taux de 65 % sur le montant hors taxes des droits d'auteur qui vous sont demandés, avec un minimum de 100,27 € HT. Les associations de bénévoles sans but lucratif ainsi que les communes ou EPCI (établissement public de coopération intercommunale) implantés dans ces communes, bénéficient pour les événements non commerciaux qu'elles organisent d'un minimum réduit à 51,14 € HT tant que le montant de la rémunération équitable ne dépasse pas 100,27 € HT sur la même période annuelle.

> **Plus d'informations sur [sacem.fr](https://www.sacem.fr)**

LA MUSIQUE
EST ESSENTIELLE
À VOTRE
ÉVÈNEMENT

Prix d'entrée **jusqu'à 20 €**
et budget des dépenses **jusqu'à 5 000 €**

Concert, spectacle musical
ou d'humour, bal
ou événement dansant

Et aussi...

- Repas-concert, repas dansant (hors réveillons),
thé dansant
- Gala de danse
- Concert de musique symphonique, folklorique
- Kermesse de village avec concert ou spectacle

-20%

EN CONTACTANT LA SACEM AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

MONTANT DES DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÈNEMENT (-20% INCLUS)

Prix d'entrée ou de la vente de la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC									
	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 500 €	Jusqu'à 2 000 €	Jusqu'à 3 000 €	Jusqu'à 4 000 €	Jusqu'à 5 000 €				
Événement sans aucune recette	52,29 €	69,10 €	87,19 €	108,89 €	126,77 €	158,47 €	210,29 €	264,12 €	316,94 €	396,18 €
Jusqu'à 5 €	87,19 €	108,89 €	133,47 €	166,05 €	191,16 €	228,96 €	322,81 €	403,50 €	429,32 €	536,65 €
Jusqu'à 12 €	137,50 €	171,87 €	204,57 €	253,73 €	281,60 €	326,99 €	381,49 €	476,87 €	476,88 €	596,09 €
Jusqu'à 20 €	207,50 €	255,36 €	291,77 €	364,72 €	348,78 €	435,98 €	478,33 €	597,92 €	574,01 €	777,50 €

-12,5%

SUPPLÉMENTAIRES SI VOUS ÊTES ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION SIGNATAIRE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT
AVEC LA SACEM OU SI VOTRE ASSOCIATION EST AGRÉÉE "ÉDUCATION POPULAIRE"

MONTANT DE DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÈNEMENT (-20% ET -12,5% INCLUS)

Prix d'entrée ou de la vente de la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC									
	Jusqu'à 1 000 €	Jusqu'à 1 500 €	Jusqu'à 2 000 €	Jusqu'à 3 000 €	Jusqu'à 4 000 €	Jusqu'à 5 000 €				
Événement sans aucune recette	48,37 €	60,46 €	76,30 €	110,94 €	138,68 €	184,88 €	231,10 €	277,32 €	346,64 €	368,83 €
Jusqu'à 5 €	76,30 €	95,37 €	116,79 €	167,27 €	209,08 €	282,44 €	353,07 €	375,66 €	469,58 €	469,58 €
Jusqu'à 12 €	120,31 €	150,39 €	179,00 €	223,75 €	228,50 €	286,13 €	333,81 €	477,28 €	477,27 €	521,57 €
Jusqu'à 20 €	181,55 €	226,95 €	255,30 €	391,12 €	305,19 €	381,49 €	416,54 €	523,17 €	502,25 €	627,82 €

Déclarez et payez en ligne
en quelques clics sur sacem.fr >
Clients utilisateurs >
Obtenir une autorisation

Prix d'entrée **supérieur à 20 €**
et/ou budget des dépenses **supérieur à 5 000 €**

Le montant des droits d'auteur est calculé par application d'un
pourcentage sur les recettes réalisées ou sur les dépenses engagées
avec un minimum forfaitaire (voir les exemples).

► **Si la musique est jouée en live** (orchestre, groupe, musiciens...),
le taux est de 8,8 % (taux incluant la réduction de 20 %).

► **Si vous utilisez de la musique enregistrée**, le taux est de 1 % (taux
incluant la réduction de 20 %).

► **Si vous êtes adhérent à une fédération** signataire d'un accord
de partenariat avec la Sacem ou une association agréée « éducation
populaire », vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire.

**Déposez le programme des œuvres interprétées ou diffusées
en ligne sur sacem.fr**

NB : si l'artiste dispose d'un programme-type (liste des œuvres ou
setlist) qu'il interprète habituellement, vous pouvez directement saisir
son numéro de programme pour compléter votre déclaration dans
votre espace client sur sacem.fr



EXEMPLE

Vous organisez un concert
avec un budget des dépenses
de 6 000 € et un prix d'entrée
à 12 € avec 600 entrées au total.
C'est la tarification
proportionnelle qui s'applique :

- soit sur les recettes :
(12 € x 600 entrées) x 8,8 %
= 633,60 € HT → 703,93 € TTC
- soit sur les dépenses :
6 000 € x 8,8 % = 528 €
→ 586,61 € TTC
- soit c'est le forfait de base :
572,25 € TTC.

La Sacem relie le plus
élevé des trois montants,
soit un montant final de
703,93 € TTC (taux réduit
pour déclaration avant
l'événement).

CONCERT • SPECTACLE • BAL...
Voir détail en page de gauche

LA MUSIQUE
EST SUPPORT
DE VOTRE
ÉVÈNEMENT

Prix d'entrée jusqu'à 20 €
et budget des dépenses jusqu'à 5000 €

Son et lumière, défilé,
ciné-concert...

Et aussi...

- Ballet ou spectacle chorégraphique
- Cirque
- Magie
- Spectacle historique
- Feu d'artifice synchronisé avec la musique
- Corso, cavalcade, majorettes, etc.

-20%

EN CONTACTANT LA SACEM AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

MONTANT DES DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÈNEMENT (-30% INCLUS)

Prix d'entrée ou de location de la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC									
	Jusqu'à 1000 €	Jusqu'à 1500 €	Jusqu'à 2000 €	Jusqu'à 3 000 €	Jusqu'à 4 000 €	Jusqu'à 5 000 €	Jusqu'à 10 000 €	Jusqu'à 15 000 €	Jusqu'à 20 000 €	Jusqu'à 50 000 €
Événement sans aucune recette	50,29 €	69,10 €	87,53 €	106,46 €	125,34 €	144,21 €	163,08 €	181,95 €	200,82 €	219,69 €
Jusqu'à 6 €	70,01 €	87,53 €	105,02 €	122,52 €	140,01 €	157,50 €	175,00 €	192,50 €	210,00 €	227,50 €
Jusqu'à 12 €	90,01 €	122,52 €	177,02 €	141,14 €	176,63 €	181,67 €	225,34 €	238,51 €	290,14 €	310,07 €
Jusqu'à 20 €	137,21 €	171,51 €	184,66 €	197,69 €	206,63 €	215,57 €	224,51 €	233,45 €	242,39 €	251,33 €

-12,5%

SUPPLÉMENTAIRES SI VOUS ÊTES ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION SIGNATAIRE D'UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LA SACEM OU SI VOTRE ASSOCIATION EST AGRÉÉE "ÉDUCATION POPULAIRE"

MONTANT DE DROITS D'AUTEUR TTC PAR ÉVÈNEMENT (-20% ET -12,5% INCLUS)

Prix d'entrée ou de location de la plus vendue	Montant du budget des dépenses TTC									
	Jusqu'à 1000 €	Jusqu'à 1500 €	Jusqu'à 2000 €	Jusqu'à 3 000 €	Jusqu'à 4 000 €	Jusqu'à 5 000 €	Jusqu'à 10 000 €	Jusqu'à 15 000 €	Jusqu'à 20 000 €	Jusqu'à 50 000 €
Événement sans aucune recette	48,37 €	60,46 €	67,28 €	82,09 €	103,38 €	115,77 €	144,72 €	153,59 €	162,46 €	171,33 €
Jusqu'à 6 €	61,26 €	76,58 €	73,52 €	91,09 €	119,45 €	138,58 €	173,21 €	180,13 €	192,48 €	204,81 €
Jusqu'à 12 €	85,76 €	107,20 €	102,91 €	128,65 €	154,38 €	160,54 €	200,68 €	208,71 €	260,87 €	271,30 €
Jusqu'à 20 €	120,06 €	150,08 €	144,08 €	180,09 €	177,50 €	201,47 €	259,35 €	246,96 €	311,20 €	298,76 €

Déclarez et payez en ligne
en quelques clics sur sacem.fr >
Clients utilisateurs >
Obtenir une autorisation

Prix d'entrée supérieur à 20 €
et/ou budget des dépenses supérieur à 5000 €

Le montant des droits d'auteur est calculé par application d'un pourcentage sur les recettes réalisées ou sur les dépenses engagées avec un minimum forfaitaire (voir les exemples).

► **Si la musique est jouée en live** (orchestre, groupe, musiciens...), le taux est de 4,4 % (taux incluant la réduction de -20 %).

► **Si vous utilisez de la musique enregistrée** (DJ, streaming), le taux est de 5,5 % (taux incluant la réduction de 20 %).

► **Si vous êtes adhérent à une fédération** signataire d'un accord de partenariat avec la Sacem ou une association agréée « éducation populaire », vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire.

Déposez le programme des œuvres interprétées ou diffusées en ligne sur sacem.fr

NB : si l'artiste dispose d'un programme-type (liste des œuvres ou setlist) qu'il interprète habituellement, vous pouvez directement saisir son numéro de programme pour compléter votre déclaration dans votre espace client sur sacem.fr



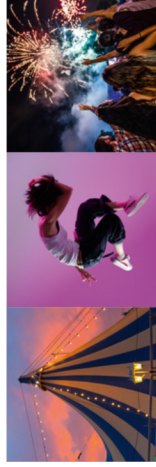
EXEMPLE

Vous organisez un spectacle de magie enregistré en live et le budget des dépenses est de 5500 €, un prix d'entrée à 20 €, avec 300 entrées.

C'est la tarification proportionnelle qui s'applique :

- soit sur les recettes :
[20 € x 300] x 5,5 % [musique enregistrée] = 330 €
→ 366,63 € TTC
- soit sur les dépenses :
5500 € x 5,5 % = 302,50 €
→ 336,08 € TTC
- soit c'est le forfait de base :
426,79 € TTC.

La Sacem retient le plus élevé des trois montants, soit un montant final de 426,79 € TTC (tarif réduit pour déclaration avant l'événement).



LA MUSIQUE
EN FOND SONORE
DE VOTRE
ÉVÉNEMENT

-20%
EN CONTACTANT LA SACEM
AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

-12,5%
SUPPLÉMENTAIRES SI VOUS ÊTES ADHÉRENT
À UNE FÉDÉRATION SIGNATAIRE D'UN ACCORD
DE PARTENARIAT AVEC LA SACEM OU SI VOTRE
ASSOCIATION EST AGRÉÉE - ÉDUCATION POPULAIRE *

Kermesse, brocante, séminaire...
Et aussi...

- Loto
- Pot d'accueil
- Journée portes ouvertes
- Vernissage
- Remise de prix
- Conférence
- Congrés
- Réunion électorale
- Stand
- Sonorisation de rue
- Marché

Kermesse, brocante, journée portes ouvertes, conférence,
réunion électorale...

Prix d'entrée jusqu'à 20 €¹

Capacité d'accueil	FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC PAR JOUR ¹ (- 20 % ET - 12,5 % INCLUS)	FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC PAR JOUR ¹ (- 20 % ET - 12,5 % INCLUS)
Jusqu'à 3 000 personnes	94,68 €	82,84 €
Jusqu'à 10 000 personnes	142,64 €	124,80 €
Jusqu'à 50 000 personnes	277,22 €	198,83 €
Jusqu'à 100 000 personnes	378,70 €	331,37 €
Au-delà de 100 000 personnes, par tranche de 25 000	108,23 €	110,49 €

Avec entrée gratuite

FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC PAR JOUR ¹ (- 20 % INCLUS)	FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC PAR JOUR ¹ (- 20 % ET - 12,5 % INCLUS)
69,44 €	60,75 €

Déclarez et payez en ligne
en quelques clics sur sacem.fr >
Clients utilisateurs >
Obtenir une autorisation

Stand, sonorisation de rue

FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC POUR 7 JOURS ¹ (- 20 % INCLUS)	FORFAIT DROITS D'AUTEUR TTC POUR 7 JOURS ¹ (- 20 % ET - 12,5 % INCLUS)
69,44 €	60,75 €



À SAVOIR

Dans le cadre de votre événement, si vous faites appel uniquement à des musiciens, chanteurs, enfants des écoles ou fanfares...

► Consultez la rubrique « Concert-spectacle » ou contactez votre délégation régionale.

Coordonnées disponibles sur sacem.fr > Clients > La Sacem en région



EXEMPLE

Vous organisez une conférence sur deux jours, dans une enceinte de 1 000 places avec de la musique aux temps morts/ pauses et avec une participation de 10 €. Le montant des droits d'auteur est de: 94,68 x 2 = 189,36 € TTC (tarif réduit pour déclaration avant le 15 septembre).

Le montant des droits d'auteur est de: 94,68 x 2 = 189,36 € TTC (tarif réduit pour déclaration avant le 15 septembre).
+ droits Spéc: 12,74 € TTC.

1. Si les conditions d'organisation de votre événement ne correspondent pas aux critères ci-dessus ou si vous organisez un événement pour lequel la musique est indispensable (concert, danses, spectacle...), le forfait proposé ne s'applique pas. Mérite de prendre contact avec votre délégation Sacem. Coordonnées disponibles sur sacem.fr > Clients > La Sacem en région.

2. Période non fractionnable de sept jours consécutifs. Au-delà de sept jours, il convient de multiplier le forfait indiqué par le nombre de semaines.



La musique accompagne nos vies et, depuis 170 ans,
la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent.

182 500 auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer
leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs
de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité.
Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création
sur tous les territoires, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.

**92 % DES SOMMES
COLLECTÉES**

REVERSÉES

aux créateurs.



**153
MILLIONS
D'ŒUVRES**

françaises et
internationales.



**332 000
CRÉATEURS
RÉMUNÉRÉS**

en 2020.



sacem

Ensemble, faisons
vivre la musique

**UNIQUE
RÉMUNÉRATION**

des auteurs
et compositeurs.



**2 470
PROJETS
SOUTENUS**

un acteur culturel
local engagé.

**PLUS DE 60
BUREAUX
RÉGIONAUX**

en France métropolitaine
et outre-mer.



MERCI à nos 380 000 clients qui diffusent la musique et la font vivre !